

# MARCHANDISES DANGEREUSES

DSA.AOC.CHKL.018



EXPLOITANT :	TYPE D'OPERATION :	
VERIFIER PAR :	PERIODE DE VERIFICATION :	SIGNATURE :

N°	Points à examiner	Référence aux Instructions Techniques	Exemples de preuves à examiner	Mise en œuvre	Niveau de constatation (si Non Satisfaisant)
1.	Permissions, approbations ou exemptions pour des marchandises dangereuses (obtenues et valides)	S/O	Vérifier l'approbation obtenue ou appropriée par l'Etat		
2.	Fourniture des renseignements aux agents de manutention	7 ; 4.2	Vérifier que les manuels, les Instructions au personnel, etc, sont fournis.	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Applicable	
3.	Renseignements concernant les M.D, contenus dans le manuel d'exploitation et/ou d'autres manuels	7 ; 4.2	Vérifier que les renseignements sont fournis, exacts et à jour.	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Applicable	
4.	Fourniture des manuels et instructions pertinents au personnel chargé du fret et opérations	7 ; 4.2	Vérifier que les manuels, les instructions au personnel, etc, sont fournis.	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Applicable	

# MARCHANDISES DANGEREUSES

DSA.AOC.CHKL.018



5.	Exemplaires à jour des ouvrages de référence sur les M.D (p.ex. OACI/IATA)	1 ;1.2	<i>Vérifier l'exemplaire utilisé et son édition.</i>	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Applicable	
6.	Procédures de chargement et de placement des aides médicales pour les patients et fourniture de renseignements aux agents de manutention	1 ;1.1.3.1 1 ;1.1.3- 2.1.1.3.4 7 ;4.2	<i>Vérifier la procédure en place.</i>	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Applicable	
7.	Conformité avec les prescriptions relatives aux aéronefs « combi » lorsque la soute du pont principal n'est pas au moins de classe B exemption/approbation ou interdiction) et à la fourniture des renseignements aux agents de manutention.	7 ;2.1	<i>Vérifier la conformité, le cas échéant</i>	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Applicable	
8.	Procédures de notification par le commandant de bord aux services de la circulation aérienne en cas d'urgence en vol.	7 ;4.3	<i>Vérifier qu'ils existent</i>	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Applicable	
9.	Renseignements à bord de l'aéronef concernant les interventions d'urgence.	7 ;4.8	<i>Vérifier qu'ils existent</i>	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Applicable	
10.	Procédures de compte rendu d'accidents/incidents concernant des marchandises dangereuses, et des cas de marchandises dangereuses non déclarées/mal déclarées, et liaison entre agent de manutention et exploitant.	7 ;4.4 et 7 ;4.5	<i>Vérifier les arrangements pris entre exploitant et agent de manutention pour garantir des comptes rendus aux autorités compétentes</i>	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Applicable	

# MARCHANDISES DANGEREUSES

DSA.AOC.CHKL.018



11.	Procédures de notification immédiate à l'autorité compétente concernant des M.D à bord d'un aéronef, en cas d'accident ou d'incident et la procédure en vol pour les interventions d'urgence en cas d'incidents aériens impliquant des marchandises dangereuses.	7 ;4.6	Vérifier les arrangements pris entre exploitant et agent de manutention pour garantir des comptes rendus aux autorités compétentes	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Applicable	
12.	Adéquation et standard de la formation du personnel au sol (y compris la formation aux interventions d'urgence) (4.365) Vérifier la correspondance avec les tableaux 1 et 2	1 ;4.1.2	A vérifier	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Applicable	
13.	Adéquation et standard de la formation des équipages de conduite (4.365) Vérifier la correspondance avec les tableaux 1 et 2	1 ;4.1.2	A vérifier	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Applicable	
14.	Adéquation et standard de la formation des équipages de cabine (y compris la formation à l'intervention d'urgence) (4.365) Vérifier la correspondance avec les tableaux 1 et 2	1 ;4.1.2	A vérifier	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Applicable	
15.	Tenue des dossiers concernant la formation aux marchandises dangereuses		A vérifier	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Applicable	
16.	Maintien à jour de la formation du personnel au sol (4.365) Vérifier la correspondance avec les tableaux 1 et 2	1 ;4.2.2	A vérifier	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Applicable	

# MARCHANDISES DANGEREUSES

DSA.AOC.CHKL.018



17.	Maintien à jour de la formation des équipages de conduite/de cabine (4.365) Vérifier la correspondance avec les tableaux 1 et 2	1 ;4.2.2	<i>A vérifier</i>	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Applicable	
18.	Formation du personnel de sûreté employé par l'exploitant (pour le fret et les passagers) (4.365) Vérifier la correspondance avec les tableaux 1 et 2	1 ;4.1.1 g)	<i>A vérifier</i>	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Applicable	
19.	Connaissance par le personnel de maintenance des prescriptions en matière de rechanges ou d'articles hors service	1 ;2.2.2 et 1.2.2.3	<i>A vérifier</i>	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Applicable	
20.	Fourniture au personnel chargé de l'acheminement des passagers de renseignements/instructions sur les marchandises dangereuses et les passagers.	7 ;4.2 et 7 ;6.1	<i>Vérifier les manuels, les renseignements, etc, fournis au personnel chargé de l'acheminement des passagers.</i>	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Applicable	
21	Mesures visant à garantir que des renseignements sur les marchandises dangereuses sont fournis avec/sur les billets de passagers.	7 ;5.1.1	<i>Confirmer que les renseignements sont fournis, par exemple au point de vente de billet, à l'aéroport.</i>	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Applicable	
22.	Procédures pour le traitement et le compte rendu des cas des passagers transportant des marchandises dangereuses non autorisées (y compris la liaison avec le personnel de sûreté).	7 ;4.5	<i>Verifier les arrangements pris entre exploitant et agent de manutention pour garantir des comptes rendus à l'Etat dans lequel les marchandises dangereuses ont été découvertes.</i>	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Applicable	

# MARCHANDISES DANGEREUSES

DSA.AOC.CHKL.018



23.	Notices concernant les marchandises au point d'acceptation du fret.	7 : 4.7	Vérifier les notices affichées	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Applicable	
24.	Notices concernant les marchandises dangereuses aux comptoirs de vente des billets et enregistrement et dans les zones d'embarquement (y compris les mesures visant à garantir que ces notices sont affichées par les agents de manutention)	7 ;5.1.2(b)	Vérifier les notices	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Applicable	
25.	Adéquation et utilisation des listes de vérification en vue de l'acceptation.	7 ;1.1 et 7 ;1.3	Vérifier l'utilisation et l'adéquation des listes de vérification.	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Applicable	
26.	Conservation des formulaires de vérification d'acceptation, des documents de transport des M.D (déclaration des expéditeurs) et des NOTOC	7 ;4.10	Vérifier que les documents sont conservés durant au moins 3 mois.	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Applicable	
27.	Manutention des colis de M.D (y compris les divisions 4.1 et 5.2) dans le hangar.	7 ;2.3 7 ;2.13	Vérifier que les colis sont maniés de façon adéquate.	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Applicable	
28.	Préparation et construction des palettes et des unités de chargement compte tenu des besoins de séparation des M.D	7 ;2.2 7 ;2.8 7 ;2.9 7 ;2.11	Vérifier que les marchandises dangereuses sont séparées conformément aux dispositions des IT.	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Applicable	

# MARCHANDISES DANGEREUSES

DSA.AOC.CHKL.018



29.	Marquage et étiquetage des unités de chargement	7 ;2.7	Vérifier que les étiquettes des unités de chargement portent les marques appropriées (par ex. avec la classe/division)	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Applicable	
30.	Inspections pour détecter les dommages ou les fuites immédiatement avant chargement et immédiatement après le chargement.	7 ;3.1	Vérifier que les inspections sont conduites	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Applicable	
31.	Procédures pour retirer des aéronefs les colis endommagés ou qui fuient, inspection des aéronefs pour le contrôle de la contamination, et la décontamination.	7 ;3.1 et 7 ;3.2	Vérifier que le personnel est au courant des procédures applicables.	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Applicable	
32.	Procédures de chargement et d'arrimage d'un fauteuil roulant de passager (y compris l'avis au commandant de bord).	8 ;1.1.2 e) et f)	Vérifier la procédure (personnel d'enregistrement)	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Applicable	
33.	Chargement adéquat des marchandises dangereuses (y compris la séparation, l'arrimage et l'accessibilité)	7 ;2	Vérifier (si possible par observation) le chargement adéquat	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Applicable	
34.	Etablissement de la NOTOC et communication aux équipages de conduite (y compris la signature du formulaire)	7 ;4.1	Vérifier que le formulaire est bien rempli (signature et autres indications comprises)	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Applicable	

# MARCHANDISES DANGEREUSES

DSA.AOC.CHKL.018



35.	Accessibilité des NOTOC (ou renseignements les concernant) au sol, aux points de départ et d'arrivée prévue, pour la durée du vol.	7 ;4.1.6	Vérifier l'accessibilité	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Applicable	
36.	Accessibilité du document de transport des marchandises dangereuses/ des déclarations d'expéditeur durant le voyage.	7 ;1.1.2	Vérifier l'accessibilité	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non Applicable	

**Note :** pour les catégories ci-dessous énumérés, les questions de référence CCAA qui suivent seront au minimum renseignées.

- Agent des opérations au sol (CCAA Référence : 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 34, 35 et 36).
- Personnel de cabine (flight deck) (CCAA Référence : 1, 3, 4, 8, 9, 32, 33).
- Agent de manutention (CCAA Référence : 2, 5, 6, 7, 10, 11, 14, 15, 16, 19, 20, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 34, 35 et 36).
- Agent des transitaires (CCAA Référence : 1, 2, 3, 4, 5, 10, 14, 15, 16, 18, 23, 25, 26, 27).
- Agent de maintenance (CCAA Référence : 18).
- Dossiers de formations (CCAA Référence : 12, 13, 14, 15, 16, 17).

**Observations supplémentaires**

Tableau 1  
Contenu minimum des cours de formation (exploitants transporteurs de Marchandises Dangereuses)

Aspects du transport aérien de marchandises dangereuses avec lesquels ces catégories devraient au moins être familiarisées	Expéditeurs et agents d'emballage		Transitaires de fret			Exploitants et agents de services d'escale						Agents de contrôle de sûreté
	Catégorie											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Théorie générale	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Limites	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Prescriptions générales pour les expéditeurs	X		X			X						
Classification	X	X	X			X						X
Liste des marchandises dangereuses	X	X	X			X				X		
Prescriptions générales d'emballage	X	X	X			X						
Instructions d'emballage	X	X	X			X						
Etiquetage et Marquage	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Déclaration de l'expéditeur et autres documents pertinents	X		X	X		X	X					
Procédures d'acceptation						X						
Reconnaissance des marchandises dangereuses non déclarées	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Procédures de stockage et de chargement					X	X		X		X		
Notification des pilotes						X		X		X		
Dispositions concernant les passagers et les membres d'équipage	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Procédures d'urgence	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

### CATEGORIE

1. Expéditeurs et personne assumant les responsabilités de ceux-ci, y compris le personnel de l'exploitant agissant comme expéditeur ou le personnel de l'exploitant préparant les marchandises dangereuses comme du matériel de service (COMAT)
2. Emballeurs
3. Personnel des transitaires participant au traitement des marchandises dangereuses
4. Personnel des transitaires participant au traitement du fret et du courrier (autres que les marchandises dangereuses)

5. *Personnel des transitaires participant au traitement, à l'entreposage et au chargement du fret ou du courrier*
6. *Personnel de l'exploitant et de l'agent d'assistance en escale chargé d'accepter les marchandises dangereuses*
7. *Personnel de l'exploitant et de l'agent d'assistance en escale chargé d'accepter le fret ou le courrier (autres que les marchandises dangereuses)*
8. *Personnel de l'exploitant et de l'agent d'assistance en escale participant au traitement, à l'entreposage et au chargement du fret ou du courrier et des bagages*
9. *Personnel chargé du traitement des voyageurs*
10. *Membres d'équipage, arrimeurs, planificateurs du chargement et agents des opérations aériennes ou régulateurs de vols*
11. *Membres d'équipage (autres que les membres d'équipage de conduite)*
12. *Personnel de sûreté chargé de l'inspection des passagers et des membres d'équipage ainsi que de leurs bagages et du fret ou du courrier, par exemple, agent de contrôle de sûreté, leurs superviseurs et le personnel intervenant dans la mise en œuvre des procédures.*

**Tableau 2**  
Contenu minimum des cours de formation (exploitants non-transporteurs de Marchandises Dangereuses)

Aspects du transport aérien de marchandises dangereuses avec lesquels ces catégories devraient au moins être familiarisées	Exploitants et agents de services d'escale				
	Catégorie				
	7	8	9	10	11
Théorie générale	X	X	X	X	X
Limites	X	X	X	X	X
Etiquetage et marquage	X	X	X	X	X
Déclaration de l'expéditeur et autres documents pertinents	X				
Reconnaissance des marchandises dangereuses non déclarées	X	X	X	X	X
Dispositions concernant les passagers et les membres d'équipage	X	X	X	X	X
Procédures d'urgence	X	X	X	X	X

**CATEGORIE**

7. *Personnel de l'exploitant et de l'agent d'assistance en escale chargé d'accepter le fret ou le courrier (autres que les marchandises dangereuses)*
8. *Personnel de l'exploitant et de l'agent d'assistance en escale participant au traitement, à l'entreposage et au chargement du fret ou du courrier et des bagages*
9. *Personnel chargé du traitement des voyageurs*
10. *Membres d'équipage, arrimeurs, planificateurs du chargement et agents des opérations aériennes ou régulateurs de vols*
11. *Membres d'équipage (autres que les membres d'équipage de conduite)*